

CHAMPIONNAT DU MAROC PAR EQUIPES + 35/ + 45 ANS
SAISON 2023/2024

REGLES GENERALES

a) Déroulement des parties

Les équipes doivent se présenter à l'heure de la convocation, tous les joueurs de simples et de doubles doivent signer la feuille de présence devant le Juge-Arbitre de la rencontre au plus tard une demi heure après l'heure de la convocation.

Si 3 joueurs messieurs manquent à l'effectif (4 joueurs), l'équipe sera disqualifiée.
Si 1 joueuse dames manque à l'effectif (2 joueuses), l'équipe sera disqualifiée.

Les capitaines doivent communiquer au Juge-Arbitre la composition définitive de leurs équipes de doubles.

Après les doubles, les capitaines doivent communiquer les compositions de leurs équipes de simples.

Le Juge Arbitre doit vérifier la composition des équipes avant de la notifier sur la feuille de match.

En cas d'absence d'un joueur(se), l'autre joueur(se) présent sera placé en position supérieure.

b) Ordre des matchs

Les rencontres sont jouées dans l'ordre suivant : simple numéro 3, numéro 2, numéro 1 suivis des doubles (après une interruption minimumde 30 minutes).

Le classement des joueurs (ses) sera respecté pour les places de numéro 1, 2, 3 (selon le classement national)

L'ordre des équipes de double sera défini selon la somme des classements attribués aux joueurs formant les doubles.

L'équipe de double la plus forte est celle qui totalisera la somme inférieure.

Si un club reçoit deux (2) ou plus de rencontres dans la même journée, l'ordre des matchs sera révisé selon la disponibilité des courts.

c) Format des matchs

Double + 35 ans et + 45 ans : 2 sets gagnants avec tie break à 6 jeux partout, le 3^{ème} set se jouera sous forme d'un super tie break. Le système No Ad sera appliqué.

Simples + 35 ans et + 45 ans : 2 sets gagnants avec tie break à 6 jeux partout, le 3^{ème} set se jouera sous forme d'un super tie break. Le système No Ad sera appliqué.

d) Déroulement de la rencontre

1- Les matchs d'une rencontre devront si nécessaire être poursuivis sous l'éclairage pour permettre de terminer la rencontre dans la journée. Aucun nouveau match ne pourra être lancé après 21 heures.

2- Un club pourra si nécessaire utiliser aussi les courts d'un autre club situé dans le voisinage immédiat du club de la rencontre pour permettre de terminer cette dernière dans la journée. Cette décision revient en dernier lieu au Juge-Arbitre.



- 3- Chaque club devra nommer un capitaine et un adjoint par équipe (aucun changement ne sera toléré après le début de la rencontre) qui seront les seuls autorisés à se mettre en rapport avec le Juge-Arbitre ou à donner des conseils aux joueurs durant le match mais aux changements de cotés seulement. Le capitaine d'équipe ne peut rentrer sur le court que durant les changements de côtés.
- 4- Chaque club doit désigner un responsable qui sera l'interlocuteur du club auprès du juge arbitre dans les questions relatives au bon déroulement de la rencontre.
- 5- Un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en simple ne peut participer aux doubles.
- 6- Un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en double ne peut participer à l'éventuelle partie décisive de double à 10 points.
- 7- A partir du moment où la composition des simples et doubles est validée par le Juge-Arbitre et connue des 2 capitaines, aucun changement ne sera autorisé.
- 8- Les deux capitaines des deux équipes devront obligatoirement signer la feuille des résultats.
- 9- En cas d'intempéries, les joueurs doivent rester à la disposition du Juge-Arbitre jusqu'à ce qu'il décide de reporter la rencontre.
- 10- Les équipes et les juges arbitres qui doivent se déplacer, sont tenues de le faire impérativement, seule la Commission des Compétitions Nationales et Classement décidera du report après réception du bulletin météorologique.
- 11- En cas d'interruption de la rencontre, si cette dernière est :
 - a) momentanée : les points acquis sont maintenus (matchs gagnés ou perdus), les matchs interrompus seront repris au même score en jeux et en points.
 - b) Définitive :
 - Si les simples ne sont terminés au moment de l'arrêt définitif de la rencontre, les points acquis sont annulés et toute la rencontre devra être rejouée.
 - Si les simples sont terminés au moment de l'arrêt définitif de la rencontre, seuls les matchs de doubles seront joués sur le terrain adverse (la date sera fixée par la Commission des Compétitions Nationales et de Classement), le capitaine pourra changer la composition des équipes de simples)
 - Si la victoire est acquise à une équipe au moment de l'interruption, la rencontre n'est pas rejouée. Les matchs restants seront départagés entre les 2 équipes (score des matchs 6/0 6/0).
- 12- Pour le classement des équipes, le barème des points sera attribué comme suit : gagnée : 3 points; nul : 2 points; perdue : 1 point; Forfait ou disqualification : - 1 point
- 13- En cas d'égalité de deux équipes dans une poule, le résultat du match qui les a opposés départagera ces dernières.
En cas d'égalité de 3 équipes ou plus dans la même poule, l'ordre sera décidé comme suit :
 - a) meilleur pourcentage des matchs gagnés; b) meilleur pourcentage de sets gagnés ; c) meilleur pourcentage de jeux gagnés; d) les 2 dernières équipes seront départagées par le match qui les a opposés, e) si un match est interrompu et n'est pas repris pour cause de blessure, etc, le résultat complet devra être enregistré. Par exemple : le joueur A mène 6-1 2-0 contre le joueur B lorsque que ce dernier se blesse et ne peut continuer la partie. La victoire du joueur A sera enregistrée avec le résultat 6-1 6-0.
- 14- A partir du 2^{ème} forfait, celui sera considéré comme un forfait général. Les rencontres jouées ne seront pas comptabilisées lors du classement pour les autres équipes.
Une équipe disqualifiée ou ayant déclaré forfait, la rencontre sera perdue par 5 à 0 pour les messieurs et 3 à 0 pour les dames et tous les matchs seront perdus par 6/0 6/0.
- 15- Décompte du super tie break en double pour le classement en poules
 - Super tie break est comptabilisé comme 1 set gagné
 - Super tie break sera considéré comme 1-0 en jeu



d) Devoir du club visité

- 1- Le club visité doit faciliter la tâche du Juge-Arbitre.
- 2- Il doit mettre à la disposition du Juge-Arbitre le nombre de courts nécessaires pour que la rencontre, débutant obligatoirement une demi heure de la convocation puisse se terminer dans la journée.
- 3- Le club visité doit fournir les balles neuves pour la rencontre.
- 4- Il est recommandé au club visité de prévoir la présence d'un médecin durant la rencontre.

e) Arbitrage

Voir fiche de rémunération ci-jointe.

f) Rôle du Juge-Arbitre

- 1- Il doit constater que chaque équipe est complète.
- 2- Il doit donner connaissance au capitaine de chaque équipe de la liste des joueurs remise par le capitaine de l'équipe adverse(après vérification de la composition des équipes).
- 3- Il doit appliquer le code de conduite.
- 4- Il doit recueillir les réclamations et les réserves sur la composition de l'équipe ou sur tout autre objet et le consigner dans un procès verbal qu'il doit adresser à la Commission des Compétitions Nationales et de Classement au plus tard 24 heures après la rencontre.
- 5- Le Juge-Arbitre doit tenir un breafing avec les deux capitaines et les deux plus hauts responsables des clubs en présence avant la rencontre en rappelant les différents règlements.
- 6- Tous points non prévus par ce règlement relèvent du ressort de la Commission des Compétitions Nationales et de Classement de la FRMT.

